

Règlements du concours

« DÉCORE TA CITROUILLE »

1. ORGANISATEUR

Le concours « Décore ta citrouille » est organisé par la Municipalité de Saint-Germain-de-Grantham (ci-après « l'Organisateur »).

2. DURÉE DU CONCOURS

Le concours débute le 8 octobre 2025 à 00 h 01 et se termine le 30 octobre 2025 à 00 h 01.

3. CONDITIONS DE PARTICIPATION

Le concours est ouvert à toute personne répondant aux critères suivants :

- Être résident de Saint-Germain-de-Grantham;
- Être âgé de 17 ans ou moins;
- Remplir le formulaire de participation en ligne avant la date limite;
- Les personnes de moins de 14 ans doivent avoir l'autorisation d'un parent ou d'un tuteur;
- Joindre une ou plusieurs photos de sa citrouille décorée avec créativité;
- Consentir à l'utilisation des photos soumises dans le cadre de la promotion du concours.

Restrictions :

- Une seule participation par personne.

4. PRIX

- Dix (10) gagnants seront tirés au hasard parmi les participations admissibles.
- Chaque gagnant recevra un prix selon l'ordre suivant :

Gagnants 1 à 5	Un (1) chèque-cadeau du Bar laitier – La Fringale d'une valeur de 25 \$;
Gagnants 6 à 10	Un (1) panier-cadeau de Miss Jujubes d'une valeur de 25 \$;

- Le prix doit être accepté tel quel.

5. DÉSIGNATION DES GAGNANTS ET ACCEPTATIONS DES PRIX

- Les personnes gagnantes sont choisies au hasard parmi les participations admissibles.
- Le tirage au sort sera réalisé en direct sur Facebook le **jeudi 30 octobre 2025 à 9 h 30**, en présence de **madame la mairesse Nathacha Tessier**.
- Les personnes gagnantes, leur parent ou leur tuteur seront contactés par téléphone et disposeront de 10 jours ouvrables pour confirmer l'acceptation du prix.

6. UTILISATION DES PHOTOS ET DROITS D'AUTEUR

En soumettant une photo, le participant accorde à la municipalité le droit de l'utiliser et de la diffuser sur ses plateformes numériques et imprimées, sans compensation.

7. RESPONSABILITÉS ET ACCEPTATION DU RÈGLEMENT

L'Organisateur se réserve le droit de disqualifier toute participation non conforme aux règles.

En participant, le participant accepte l'ensemble des modalités du présent règlement.

8. INFORMATIONS ET CONTACT

Pour toute question, veuillez consulter le site st-germain.info ou contacter la municipalité au loisirs@st-germain.info.